SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 3270000: entreprises de travail adapte, les ateliers sociaux et les "maatwerkbedrijven"

En vigueur au 01/01/2008 (Dernière actualisation de la page 02/08/2018)

Voir les Sous-commissions 3270100, 3270200 et 3270300. Le document concernant le champs de compétence est consultable ici.